

USA : Un hôpital de Virginie est reconnu coupable d'outrage à magistrat et doit payer une amende de 10 000\$ par jour après avoir refusé de donner de l'Ivermectine à un patient.



[Source : resistance-mondiale.com]

Chris Davies et son père Donald se battent depuis quelques semaines pour que leur mère et leur épouse Kathy Davies aient le droit d'essayer le médicament Ivermectin comme traitement du COVID-19 à l'hôpital Fauquier Health de Warrenton, en Virginie. Mais l'hôpital – où Chris travaille comme technologue en radiologie – avait fait subir à sa mère une série d'obstacles juridiques apparemment conçus pour l'empêcher de recevoir le traitement.

Lundi 13 décembre, la 20e Cour judiciaire de Virginie a déclaré Fauquier Health coupable d'outrage au tribunal pour avoir refusé de se conformer à des ordonnances antérieures et a décidé qu'à 21 heures ce soir, heure de l'Est, Kathy Davies devait recevoir la dose d'Ivermectin prescrite par un médecin engagé par la famille Davies. En outre, si l'hôpital ne s'y conformait pas, l'État avait le droit de lui infliger une amende de 10 000 dollars par jour. Cette ordonnance aurait été appliquée rétroactivement à partir du 9 décembre. Le tribunal a également ordonné que la famille Davies bénéficie d'une escorte policière si nécessaire pour administrer le médicament à leur mère.

Mais le tribunal a également déclaré que l'hôpital avait la possibilité de se débarrasser de l'accusation d'outrage en se conformant à l'ordonnance. L'hôpital aurait maintenant choisi de se conformer à cette ordonnance après une semaine d'argumentation sur les raisons pour lesquelles il ne pouvait pas autoriser l'administration du médicament à Kathy Davies comme le demandait la famille.

Cette histoire offre l'espoir d'un répit juridique pour de nombreuses familles qui se sont retrouvées dans des situations similaires en essayant de lutter contre un établissement médical sans doute opposé à tout traitement non soutenu par la FDA pour combattre le COVID-19.

La saga des Davies a commencé en octobre lorsque la mère de Chris Davies a été admise à l'hôpital avec le COVID-19. Elle a été placée sous respirateur dans l'unité de soins intensifs (USI) le 3 novembre. Donald devait être son mandataire médical et, après consultation de Chris et de ses frères et sœurs, il souhaitait que les médecins administrent à Kathy de l'Ivermectin dans l'espoir d'obtenir des résultats contre le COVID-19.

Les médecins et l'hôpital ont refusé cette demande et ont été catégoriques sur le fait qu'ils n'administreraient pas le médicament malgré les souhaits de la famille. Le 3 décembre, la famille Davies a informé Fauquier Health qu'elle engageait des avocats au nom de Kathy et qu'elle intentait un procès.

“Priez pour que nous ayons un juge compatissant et que le procès se déroule sans heurts”, a envoyé Chris aux amis qui soutiennent sa mère le 5 décembre. “Nous voulons juste avoir le droit d’essayer l’Ivermectin !”

“Prions pour que nous puissions le lui donner et que cela l’aide à sortir de cette longue souffrance !” a-t-il ajouté. “Merci à tous et que Dieu vous bénisse ! !”

Le lundi 6 décembre, selon un document judiciaire obtenu par The Daily Wire, le tribunal avait décidé que Kathy avait le droit, en vertu de la loi de Virginie, d’essayer l’Ivermectine ou toute autre ordonnance et prescription fournie par le Dr Martha Maturi – le médecin retenu par la famille Davies qui avait prescrit l’Ivermectine – indépendamment de son emploi à l’hôpital.

Mais, lorsque Chris et une infirmière autorisée sont allés administrer le médicament la nuit du 7 décembre sur les ordres de Maturi, “l’administration de l’hôpital a empêché [lui et l’infirmière] d’entrer dans l’unité de soins intensifs avec l’Ivermectin”.

Selon Chris, “Kevin Sales, directeur de l’exploitation de l’hôpital, et Christine Hart Kress, directrice générale de l’hôpital, les ont empêchés d’entrer avec l’ordonnance initiale du tribunal”.

Alors que Chris avait l’Ivermectin en main, il dit que Kress “a menacé de dénoncer l’infirmière à l’ordre des médecins pour lui retirer sa licence” parce qu’“elle n’était pas une employée de l’hôpital”.

L’hôpital a dit à Chris qu’il avait demandé une autre audience d’urgence qui devait se tenir le 8 décembre.

Le 9 décembre, le juge James P. Fisher du 20e tribunal judiciaire de Virginie a statué – selon un autre document obtenu par The Daily Wire – que Maturi avait le droit de donner de l’Ivermectin à la mère de Chris en vertu de la loi de Virginie, déclarant que “ce tribunal estime qu’il n’est pas nécessaire de descendre dans une analyse des mérites de l’Ivermectin en tant que protocole de traitement” et que l’hôpital doit faire un “effort raisonnable” pour transférer les soins à Maturi.

L’ordonnance poursuit en notant que les arguments de l’hôpital contre l’admission de Maturi à l’hôpital n’étaient pas suffisants.

L'avocat de Davies, Ralph Lorigo, a fait valoir que "tout effort raisonnable" concernant l'Ivermectin signifiait trois choses : 1. Prescription de médicaments, 2. Administration de médicaments, et 3. Prendre tout appel concernant l'Ivermectin et le patient.

Les avocats de l'hôpital auraient accepté d'accorder à Maturi des privilèges d'admission dans ces conditions.

Mais vendredi, Maturi a passé des heures à répondre à des questions concernant l'assurance contre les fautes professionnelles, les références et d'autres formulaires que l'hôpital jugeait nécessaires avant de l'autoriser à voir le patient. L'hôpital a attendu jusqu'à 15h30 le vendredi 10 décembre pour faire savoir aux avocats de Davies qu'ils n'allaient pas admettre Maturi à l'hôpital malgré l'ordonnance du tribunal.

Les avocats de Davies ont discuté de la question avec les avocats de l'hôpital le vendredi, le samedi et le dimanche pour savoir pourquoi Maturi ne pouvait pas recevoir de privilèges. L'hôpital a déclaré que si Maturi devait administrer de l'Ivermectin, elle devrait prendre le contrôle total du patient. Ils ont essentiellement dit qu'aucun médecin ou infirmier employé par l'hôpital n'aiderait à prendre soin du patient.

Cela n'avait aucun sens pour les avocats de Davies ou pour sa famille, pour diverses raisons, dont la principale est qu'un seul médecin n'est jamais en charge du patient, mais qu'une équipe de médecins, de spécialistes et d'infirmières s'occupe du patient.

C'était trois jours de plus pendant lesquels la mère de Chris ne recevrait pas le médicament. Comme l'hôpital avait refusé à la famille Davies le droit de donner de l'Ivermectin à Kathy le vendredi après-midi, une audience d'urgence devait attendre jusqu'au lundi matin.

En réponse, les avocats des Davies ont fait valoir au tribunal lundi que l'hôpital avait été déraisonnable dans ses efforts pour soigner la patiente, Kathy Davies, et qu'il devait être tenu pour coupable d'outrage au tribunal.

Le juge Fisher leur a donné raison et a décidé lundi que l'hôpital pouvait faire appel de l'ordonnance, s'y conformer ou s'exposer à une amende de 10 000 euros par jour.

Lorigo a déclaré qu'après avoir essayé pendant plusieurs heures de demander des "éclaircissements" sur la question, Fauquier Health s'est finalement conformé à la décision. Les administrateurs de l'hôpital ont même fait savoir à Chris et à son père qu'ils avaient trouvé une infirmière diplômée qui pourrait aider le Dr Maturi à délivrer l'Ivermectin.

À l'heure où nous mettons sous presse, Chris et Maturi se rendaient au Fauquier Health avec de l'Ivermectin en main pour enfin la remettre à sa mère dans l'espoir de l'aider à vaincre le COVID-19.

Source

: <https://www.dailywire.com/news/virginia-hospital-found-in-contempt-of-court-subject-to-10k-per-day-fines-after-denying-patient-ivermectin>